



Échelons locaux de Bourgogne

La prime d'activité

Prime d'activité

Une réunion d'information pour mieux comprendre !

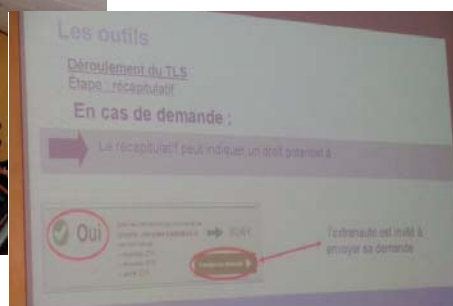
Pour répondre aux nombreuses sollicitations des délégués de la MSA de Bourgogne concernant la prime d'activité, des réunions d'information, une par département, se sont déroulées, en mars dernier, sur les sites de la MSA.

Animées par Mme Mireille Kiepura, Responsable Régionale du Service Prestations Familiales, assistée d'un Conseiller en Protection Sociale, ces réunions ont permis de préciser les subtilités de la législation relative à la prime d'activité.



- *En quoi consiste la Prime d'activité, quels sont mes droits ?*
- *Je travaille dans l'éducation nationale et mon mari est agriculteur. Auprès de quel organisme, dois-je faire la demande de prime d'activité ? CAF ou MSA ?*
- *Nous sommes tous les 2 exploitants agricoles. Quels sont les revenus à déclarer pour estimer le montant de la prime d'activité sachant qu'il n'y a pas de revenus mensuels ?*
- *Mon fils de 20 ans travaille et il est hébergé gratuitement à notre domicile. Peut-il prétendre à la prime d'activité ?*

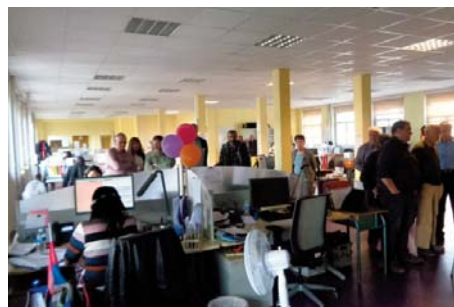
C'est à l'aide d'un diaporama et d'une démonstration en ligne pour effectuer sa demande que toutes les questions ont trouvé réponse.



L'estimation de votre droit à la Prime d'activité est accessible via le site internet : www.msa-bourgogne.fr > Particulier > Rsa, Prime d'activité > Outil de Simulation

Suite à la réunion et en fonction du site où ils étaient présents, les élus ont pu visiter des services tels que :

- La Numérisation du courrier (GEIDE) à Dijon,
- Les Prestations Familiales à Nevers,
- Le Centre de Contacts (CDC) à Mâcon,
- L'Accueil à Auxerre.



Chacun est reparti satisfait des informations reçues et convaincu que la prime d'activité relève bien d'une législation très complexe !